



## Fiche d'accueil

### 1) Mes coordonnées :

Date :

Prénom et nom :

Téléphone :

**Contact en cas d'urgence :** Prénom et nom :

Téléphone :

### Vous souhaitez essayer :

- Un cours enfants,
- Un cours de Krav maga,
- Un cours de Boxe pieds-poings,
- Un cours d'Arts martiaux mixtes.

### 2) Autorisation parentale:

Je soussigné(e) (Nom, prénom)

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur et l'autorise à participer aux cours d'AMMB.

**Nom et Prénom de l'enfant :**

### 3) Questionnaire de santé:

Ce questionnaire de santé ne dispense pas les nouveaux licenciés de fournir un certificat médical chaque saison.

Les réponses qui relèvent de la responsabilité du licencié sont confidentielles et ne doivent pas apparaître sur ce document

<b>DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS</b>
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, <b>avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?</b>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
<b>A CE JOUR</b>
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, etc...) survenue durant les 12 derniers mois ?
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir répondu « non » à toutes les questions <input type="checkbox"/> J'atteste avoir répondu « oui » à au moins une question de ce questionnaire. <b>Je prends en compte qu'il est nécessaire pour ma santé de consulter un médecin. Vous devez lui demander un certificat médical de non contre indication à la pratique de votre activité physique ou sportive.</b>

## **Règlement intérieur de l'association ARTS MARTIAUX MIXTES BORDEAUX**

**ARTICLE N° 1 : CONDITIONS GENERALES** Tous les pratiquants doivent impérativement présenter au moment de l'inscription un **certificat médical de non contre-indication à l'art martial pratiqué**. L'adhésion et les cotisations cours sont à régler en début de saison. L'adhésion et les cotisations sont acquises pour la saison sportive qui commence début septembre et se termine fin juin sauf dans le cas où AMMB ne pourrait assumer les cours pendant une durée supérieure à 30 jours consécutifs. Le club décline toutes responsabilités en cas de vol dans les vestiaires et dans l'enceinte du Dojo. En cas d'accident dans l'aire d'entraînement pendant les cours, une déclaration doit être effectuée par le pratiquant dans les deux jours (48h) qui suivent auprès de l'assurance concernée et le formulaire est à retirer auprès d'un responsable du Dojo. En signant cette inscription je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance. **Je prends note que l'association sera fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf sur proposition de l'équipe enseignante.**

**ARTICLE N° 2 : ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS.** Les parents, les accompagnateurs ou les personnes déléguées par les représentants légaux doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s). **Celui -ci est pris en charge par le club 10 minutes avant et après le cours.**

### **ARTICLE N° 3 : RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL**

Prévoir des claquettes ou des chaussures propres et dédiées à la salle pour se rendre du vestiaire à l'aire l'entraînement. Laisser les vestiaires, sanitaires et douches en parfait état. Respecter le matériel (plastrons, bâtons, paos, boucliers de frappe, gants,...etc.) mis à disposition des pratiquants. **Il est interdit de quitter l'aire d'entraînement sans l'accord du professeur.** Les cours doivent se dérouler dans le calme et les pratiquants se doivent un respect mutuel ainsi qu'au professeur. Les adhérents sont tenus de respecter la réglementation en vigueur pour ce qui concerne le stationnement et le bruit pouvant incommoder le voisinage.

### **ARTICLE N° 4 : HYGIENE ET SANTE**

Veillez à la propreté des pieds avant de monter sur l'aire d'entraînement et à avoir les ongles des mains et des pieds suffisamment courts. Enlever les bagues, bijoux, piercing et tout objet pouvant occasionner des blessures. La tenue (judogi, ou autres) doit être propre et non chiffonnée et il est impératif de se changer dans les vestiaires avant de pénétrer dans l'aire d'entraînement. **Se munir d'une bouteille ou gourde remplie d'eau afin de se désaltérer pendant le cours sans avoir à quitter l'aire d'entraînement. Prévoir un kit de secours individuel dans votre sac avec pansements, sparadrap, bombe de froid,...et des mouchoirs**

### **ARTICLE N° 5 : LICENCES**

**La prise d'une licence est obligatoire.** Les notices d'informations afférentes aux garanties de base attachées aux licences et le bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires vous seront remises en mains propres lors de votre inscription.

### **ARTICLE N° 6 : SANCTION**

En cas de non-respect du présent règlement, le bureau de l'association pourra décider de la radiation de l'adhérent. **L'adhésion et les cotisations sont acquises pour la saison sportive qui commence début septembre et se termine fin juin.**

### **ARTICLE N° 7 : DROIT A L'IMAGE**

Votre image est une donnée personnelle. Vous avez donc un droit sur son utilisation et vous pouvez vous opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans votre autorisation.

Je refuse que l'association utilise mon image ou celle de mon enfant.

**J'atteste sur l'honneur, de la véracité des renseignements et déclarations figurant sur ce bulletin :**

Signature